



Les couverts végétaux dans leur plus simple appareil

Vous êtes agriculteur-trice sur un bassin Re-Resources ?

+ de 6 000€ de
lots à gagner !



2^{ème} Prix

- ✓ Des semences de couverts végétaux
- ✓ Un ouvrage sur l'agronomie
- ✓ 2 analyses de sol
- ✓ Un abonnement d'1 an à TCS

1^{er} Prix

✓ Un bon pour, au choix :

Une prestation expérimentale de semis/destruction mécanique de couverts

ou

L'intervention d'un expert agronome sur votre ferme

- ✓ Un abonnement d'1 an à Agri79 + Réussir (au choix)
- ✓ Des semences de plantes compagnes
- ✓ Un ouvrage sur l'agronomie



3^{ème} Prix

- ✓ Des semences de couverts végétaux
- ✓ Un ouvrage sur l'agronomie
- ✓ Un abonnement d'1 an à TCS

Catégorie Couvert « Interculture longue »
Environ 2 500€

2^{ème} Prix

- ✓ Un bon pour l'intervention d'un expert agronome sur votre ferme (1/2 journée)
- ✓ Des semences de couverts végétaux
- ✓ Un ouvrage sur les cultures intermédiaires

1^{er} Prix

✓ Un bon pour, au choix :

Une prestation expérimentale de semis/destruction mécanique de couverts

ou

L'intervention d'un expert agronome sur votre ferme

- ✓ Un abonnement d'1 an à Agri79 + Réussir (au choix)
- ✓ Des semences de couverts végétaux
- ✓ Un ouvrage sur l'agronomie
- ✓ 2 entrées à Zoodyssée



3^{ème} Prix

- ✓ Des semences de couverts végétaux
- ✓ Un ouvrage sur l'agronomie
- ✓ Un abonnement d'1 an à TCS

Catégorie Couvert « Extra »
(interculture courte, couvert pâturé, méteil, couvert permanent associé à une culture, etc...)
Environ 3 500€

Pour participer, envoyez votre photo en indiquant : Nom, Prénom et localisation de la parcelle (commune) au 06 87 58 34 31 ou par mail à concoursphotos79@gmail.com du 24 septembre 2021 au 22 avril 2022.

Lots offerts par :



et les structures productrices d'eau potable des Deux-Sèvres.



ARTICLE 1 : Organisation

Six structures productrices d'eau potable des Deux-Sèvres et Agri79 s'associent pour organiser un concours photos du **24 septembre 2021 au 22 avril 2022 minuit** sur le thème des couverts végétaux.

La coordination de ce concours est assurée par les animateurs Re-Resources en poste dans les structures productrices d'eau potable du département et permise par le dispositif régional Re-Resources.

ARTICLE 2 : Participants

Le concours est ouvert aux agriculteurs des bassins d'alimentation des captages d'eau potable des Deux-Sèvres (*voir carte en page 4*). La participation est gratuite et unique : un participant ne peut concourir que dans une seule catégorie.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans le jury et l'animation du concours.

ARTICLE 3 : Déroulement

Le principe du concours est de réaliser une photo illustrant le thème des couverts végétaux, **sur l'un des bassins d'alimentation des captages concernés** (*voir carte en page 4*). Pour concourir, le participant envoie sa photo au **06 87 58 34 31** ou par mail à **concoursphotos79@gmail.com**, en indiquant : Nom, Prénom et localisation de la parcelle concernée (commune). Il sera ensuite recontacté par l'animateur de son territoire afin de récolter les informations techniques liées à la gestion de son couvert.

ARTICLE 4 : Critères

La photo devra impérativement être fournie au format numérique de la meilleure qualité possible (les photos prises avec un SMARTPHONE sont autorisées).

Les critères pris en compte par le jury seront les suivants :

- * critères photographiques : qualité esthétique de la photo, originalité du cliché ;
- * critères agronomiques : composition et intérêts du couvert (durée d'implantation, nombre d'espèces, pollinisateurs), utilisation/objectif du couvert pour l'agriculteur ;
- * le bonus « vote du public » : évalué à partir du nombre de likes de chaque photo, qui sera postée sur les **pages facebook Re-Resources en Deux-Sèvres et Agri79, ainsi que sur le compte Instagram d'Agri79** :



 <https://www.facebook.com/re.sources79/>

REUSSIR **79**
AGRI

 <https://www.facebook.com/agri79info/>

 https://www.instagram.com/agri79_info/

ARTICLE 5 : Jury

Le jury est composé de huit personnes : un membre de la rédaction d'Agri 79, un ingénieur de la chambre régionale d'agriculture, deux membres d'organismes de recherche (INRAE Lusignan et CNRS de Chizé), un professeur du lycée agricole de Venours, deux élus des structures productrices d'eau potable, un membre de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le jury se réserve le droit du choix de la notation de chaque critère et ainsi de la sélection des gagnants. Son jugement ne saurait être remis en cause par les participants.



ARTICLE 6 : Catégories, prix et récompenses

Le jury distinguera plusieurs prix déterminés par les organisateurs et répartis entre deux catégories pour une **dotations globale de plus de 6 000€** (environ 2 500€ pour la catégorie « Interculture longue » et 3 500€ pour la catégorie « Extra ») avec **plus de 30 ha de semences** de couverts et de plantes compagnes qui seront répartis entre les différents lots (voir en page 1 pour le détail).

ARTICLE 7 : Remise des prix

La remise des prix se déroulera en **mai 2022** à l'occasion d'une animation sur les couverts végétaux en Deux-Sèvres.

Les gagnants seront prévenus individuellement à l'avance, par tout moyen à la disposition des organisateurs. Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant la date à laquelle il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas, ce lot ne sera pas attribué.

ARTICLE 8 : Propriété, valorisation, droits d'image et RGPD

Le concours respecte le droit d'auteur et ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée maximale de trois ans. Il n'utilise les images gagnantes que dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans modifications et ne fait aucun usage des images non gagnantes, ne les aliène en aucune manière.

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique conforme au RGPD [Conformément à la réglementation en vigueur, les participants bénéficient d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande. Les demandes devront être adressées à concoursphotos79@gmail.com].

ARTICLE 9 : Exclusion et spécificités des photographies

Sont exclus du concours les projets non conformes au présent règlement et portant des signes religieux ou injurieux. Par ailleurs, si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de la personne (si majeure) ou des parents du mineur afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie.

ARTICLE 10 : Litige

Toute contestation devra être formulée par email avec accusé de réception adressé à concoursphotos79@gmail.com. Aucune contestation ou réclamation afférente au concours ne pourra être prise en compte passé un délai d'1 mois à compter de la date de clôture du concours. L'email devra indiquer les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, au tribunal compétent.

ARTICLE 11 : Acceptation

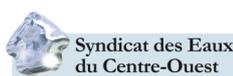
La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.



Les organisateurs remercient chaleureusement les structures qui offrent des lots pour ce concours (détail en page 1), ainsi que celles qui participent au jury :



Financement et animation :



Structures productrices d'eau potable :

- Territoire** | Structure | Animation générale / Animation agricole
- Pas-de-Jeu, Ligaine, Les Lutineaux et Seneuil** | Syndicat d'eau du Val du Thouet (SEVT) | Cyril GRIMAN 05.49.66.01.06
- Cébron** | SPL des eaux du Cébron | Claire VRIGNAUD 05.49.64.83.46 / Mélissa ROCHE 07.85.52.05.11
- Touche Poupard, Sèvre Niortaise amont et Chancelée** | Syndicat des eaux du SERTAD | Adrienne CAMARERO 05.49.25.22.27 / Paul LAÏCHOUR 06.37.61.29.80 Johann BAUDRY 06.87.58.34.31
- Centre Ouest** | Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) | Nicolas MOREAU 05.49.06.99.21
- Vivier** | Niort agglo—Service des eaux du Vivier | Marion BEAUVALLLET 05.49.78.76.28 / Cédric BILLY 06.68.60.22.78
- Courance** | Niort agglo—Service des eaux de la vallée de la Courance | Olivier CAILLÉ 05.49.05.75.04 / Alexis INGRAND 07.86.41.67.11
- Boutonne** | SMAEP 4B | Elise VILCHANGE 05.49.07.74.31 / Clara SCHNAPPER 06.33.11.27.12

